

Message du Directeur général Roberto Azevêdo

L'année 2014 a été cruciale pour l'OMC. Nous avons accompli beaucoup de choses, mais nous avons aussi été confrontés à une épreuve difficile en tant qu'organisation. Après l'explosion de joie à la neuvième Conférence ministérielle à Bali à la fin de 2013, les Membres de l'OMC ont commencé l'année 2014 bien déterminés à mettre en œuvre les décisions adoptées à Bali, compte tenu de tous les gains que cela apporterait en termes de croissance et de développement dans le monde, et à faire avancer les négociations sur les éléments restants du Programme de Doha pour le développement. Mais le chemin n'a pas été sans obstacles. Le rythme d'avancement des travaux sur certains éléments du paquet de Bali a suscité des préoccupations et, en conséquence, une échéance importante pour la mise en œuvre a été manquée en juillet.

Cette impasse a entraîné le gel d'une grande partie de nos travaux. J'ai dit à l'époque que c'était l'une des plus grandes crises que notre Organisation ait jamais connue. Il s'agissait de savoir si nous pourrions donner suite à ce qui avait été convenu à Bali quelques mois plus tôt. Les Membres ont relevé le défi et ont fait des efforts considérables pour remettre nos travaux sur les rails. Ce faisant, ils ont montré leur profond attachement au système commercial multilatéral et, à la fin de l'année, une solution avait été trouvée. Nous étions face à une épreuve et nous avons réussi.

Le tournant décisif a eu lieu lors de l'adoption par les Membres de trois décisions majeures à une réunion extraordinaire du Conseil général en novembre. Premièrement, les Membres ont clarifié le processus à suivre pour trouver une solution permanente à la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Deuxièmement, ils ont formellement incorporé l'Accord sur la facilitation des échanges dans l'ensemble de règles de l'OMC, ce qui a permis d'entamer les processus de ratification internes. Troisièmement, ils se sont engagés à reprendre tous les travaux de l'après-Bali. Dans cette décision finale, les Membres sont convenus de s'engager dans un esprit constructif en vue de la mise en œuvre de toutes les décisions de Bali, notamment celles qui concernent les pays les moins avancés et le coton, et ils ont fixé une nouvelle échéance à juillet 2015 pour mener à bien un programme de travail afin de résoudre les questions en suspens relevant du Programme de Doha pour le développement.

Ces décisions ont défini clairement le programme de l'OMC pour la 20^e année. De plus, elles nous ont permis de retrouver la confiance et l'élan indispensables que le succès de Bali avait insufflés dans notre travail de négociation. Cela s'est poursuivi en 2015 et jusqu'à présent, nous avons observé un très haut niveau d'engagement sur les

questions de Doha, y compris dans les grands domaines difficiles que sont l'agriculture, les produits industriels et les services, ce que nous n'avions pas vu depuis quelques années. En 2014, des progrès ont été accomplis dans d'autres domaines de négociation; les travaux se sont poursuivis sur l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information et des négociations ont été engagées sur un accord sur les biens environnementaux. Ces initiatives sont portées par certains groupes de Membres, mais elles bénéficieront à tous. L'année 2014 a aussi été marquée par des événements positifs concernant l'Accord sur les marchés publics, avec l'entrée en vigueur de l'accord révisé.

Non seulement nous définissons d'un commun accord de nouvelles règles commerciales, mais encore nous surveillons le respect des règles existantes par les Membres et nous réglons les différends entre eux sur leur application. Ces travaux se sont poursuivis en parallèle tout au long de l'année. L'OMC a examiné les politiques et pratiques commerciales de 21 Membres et a publié plusieurs rapports sur l'évolution récente du commerce de l'ensemble des Membres. Le nombre de nouvelles mesures restrictives pour le commerce est resté élevé et, de ce fait, nous avons de nouveau appelé les Membres à faire preuve de modération.

L'année 2014 a été, à ce jour, l'une des plus chargées pour notre Mécanisme de règlement des différends. En 20 ans seulement, près de 500 différends ont été portés devant l'OMC. Ce chiffre considérable montre clairement que l'OMC joue un rôle de premier plan dans le domaine du droit international et du règlement des différends. Le fait que les Membres recourent ainsi au système est un témoignage fort de leur confiance dans son efficacité, mais cela pose un réel problème de ressources. J'ai donc demandé de réaffecter des ressources pour renforcer ce domaine essentiel et je continuerai de suivre la situation de près.



« Les Membres sont convenus de s'engager dans un esprit constructif en vue de la mise en œuvre de toutes les décisions de Bali, notamment celles qui concernent les pays les moins avancés et le coton, et ils ont fixé une nouvelle échéance à juillet 2015 pour mener à bien un programme de travail afin de résoudre les questions en suspens relevant du Programme de Doha pour le développement. »

Le nombre de nos Membres a continué de croître en 2014. Nous avons accueilli le Yémen, tout dernier PMA à avoir accédé à l'OMC, et le Conseil général a approuvé l'accession des Seychelles, nouveau Membre en développement. Les Seychelles ont accédé formellement à l'Organisation en avril 2015, ce qui porte le nombre de Membres à 161.

L'année 2014 a été importante, à plusieurs égards, pour les pays en développement et les pays les moins avancés Membres de l'OMC. Pendant l'année, nous avons renforcé nos programmes d'assistance technique et de formation pour aider ces pays à améliorer leurs capacités commerciales. Ainsi, nous avons mené 324 activités d'assistance technique en 2014, contre 279 l'année précédente, auxquelles plus de 15 000 personnes ont participé et qui ont porté sur la quasi-totalité des questions liées à l'OMC.

Nous avons également poursuivi nos travaux dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce afin d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à participer efficacement au système commercial mondial. Le cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce sera un moment fort de nos travaux en 2015. Il sera l'occasion de discuter avec le secteur privé, les organisations internationales, les gouvernements, la société civile et les milieux universitaires de la manière dont nous pouvons collaborer pour continuer à réduire les coûts du commerce pour les pays en développement. Ces travaux englobent le Cadre intégré renforcé (CIR) qui fournit une assistance concrète liée au commerce à nos Membres les moins avancés. L'OMC est un partenaire de ce programme important et elle est fière d'en être le siège institutionnel. En 2014, nous avons soutenu la prolongation du CIR jusqu'en 2022, et nous travaillerons en coopération étroite avec nos partenaires pour faire en sorte que le programme apporte encore plus aux PMA au cours de cette deuxième phase.

L'Accord sur la facilitation des échanges a constitué une première pour l'OMC, pour ce qui est du traitement des pays en développement et des pays les moins avancés Membres, car il prévoit qu'une assistance et un soutien doivent être fournis à ces pays pour les aider à acquérir la capacité nécessaire pour le mettre en œuvre. Afin d'assurer le respect de cet engagement, j'ai travaillé avec les Membres à l'élaboration d'une nouvelle initiative, le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, qui a été lancé en juillet 2014. Grâce à ce mécanisme, les pays en développement et les pays les

moins avancés bénéficieront de l'aide dont ils ont besoin pour réaliser des projets et auront accès aux fonds nécessaires pour améliorer leurs procédures à la frontière, avec tous les avantages que cela pourra procurer. Le Mécanisme est devenu formellement opérationnel en novembre.

La dernière décision prise par les Membres en 2014 a été le choix de Nairobi (Kenya) pour la tenue de notre dixième Conférence ministérielle, en décembre 2015. Ce sera la première fois que l'OMC tiendra une Conférence ministérielle en Afrique et, comme l'OMC a été créée en Afrique par l'Accord de Marrakech, ce sera un rappel bienvenu de ses origines en cette année où nous célébrons son 20^e anniversaire. Les Membres s'attachent maintenant à mettre en œuvre les résultats importants du paquet de Bali et à faire progresser les négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. L'objectif que nous visons en élaborant un programme de travail pour le mois de juillet est d'établir une feuille de route pour la Conférence ministérielle de Nairobi en décembre. Un succès à Nairobi, et dans ces autres activités, serait la meilleure manière de célébrer notre 20^e anniversaire – et de confirmer la contribution de l'OMC à l'amélioration des conditions de vie et des perspectives des populations au cours des deux dernières décennies.

Roberto Azevêdo

Directeur général

Comprendre l'OMC

Il y a plusieurs manières de considérer l'Organisation mondiale du commerce. C'est une organisation qui s'occupe de l'ouverture commerciale. C'est une enceinte où les gouvernements négocient des accords commerciaux. C'est un lieu où ils règlent leurs différends commerciaux. C'est une organisation qui administre un ensemble de règles commerciales. L'OMC aide les pays en développement à renforcer leur capacité commerciale. C'est essentiellement un lieu où les gouvernements Membres tentent de régler les problèmes commerciaux qui les opposent.

> Qui nous sommes

L'OMC est née de négociations, et tout ce qu'elle fait est le résultat de négociations. La plupart de ses activités ont leur origine dans les négociations dites du Cycle d'Uruguay, qui se sont déroulées de 1986 à 1994, et dans les négociations menées antérieurement dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Une nouvelle série de négociations a maintenant lieu à l'OMC, dans le cadre du « Programme de Doha pour le développement » lancé en 2001.

Quand les pays se sont heurtés à des obstacles au commerce qu'ils voulaient réduire, les négociations ont permis d'ouvrir les marchés. Mais l'ouverture des marchés n'est pas le seul objectif de l'OMC. En effet, dans certaines circonstances, ses règles préconisent le maintien d'obstacles au commerce – par exemple pour protéger les consommateurs ou empêcher la propagation de maladies.

Au cœur du système, il y a les Accords de l'OMC, qui ont été négociés et signés par la plupart des nations commerçantes du monde. Ces textes énoncent les règles juridiques fondamentales régissant le commerce international. Il s'agit essentiellement de contrats qui obligent les gouvernements à maintenir leurs politiques commerciales dans les limites convenues. Bien qu'ils aient été négociés et signés par les gouvernements, leur but est d'aider les producteurs de biens et de services, les exportateurs et les importateurs à exercer leurs activités, tout en permettant aux gouvernements d'atteindre des objectifs sociaux et environnementaux.

Le but primordial du système est de faire en sorte que le commerce soit aussi libre que possible – dès lors que cela n'a pas d'effets secondaires indésirables – car cela est important pour stimuler la croissance économique et l'emploi et soutenir l'intégration des pays en développement dans le système commercial international. Cela passe en partie par la suppression des obstacles. Mais il faut aussi veiller à ce que les individus, les entreprises et les gouvernements sachent quelles règles commerciales sont appliquées dans le monde et aient l'assurance qu'elles ne seront pas modifiées brusquement. Autrement dit, les règles doivent être « transparentes » et prévisibles.

Bien souvent, les relations commerciales mettent en jeu des intérêts contradictoires. Les accords, y compris ceux qui sont négociés à grand-peine dans le cadre de l'OMC, ont souvent besoin d'être interprétés. La façon la plus harmonieuse de régler ces divergences est de recourir à une procédure neutre reposant sur des bases juridiques convenues. C'est le but du processus de règlement des différends prévu dans les Accords de l'OMC.

> Ce que nous défendons

Les Accords de l'OMC sont longs et complexes parce que ce sont des textes juridiques qui portent sur un large éventail d'activités. Mais ils s'articulent tous autour de quelques principes fondamentaux simples qui constituent la base du système commercial multilatéral.

Non-discrimination

Un pays ne doit pas faire de discrimination entre ses partenaires commerciaux ; il ne doit pas non plus faire de discrimination entre ses propres produits, services et ressortissants et ceux des autres pays.

Ouverture

L'abaissement des obstacles au commerce est l'un des moyens les plus évidents d'encourager les échanges ; ces obstacles comprennent les droits de douane (ou tarifs) et les mesures telles que les interdictions à l'importation ou les contingents, qui limitent les quantités de façon sélective.

Prévisibilité et transparence

Les entreprises, les investisseurs et les gouvernements étrangers devraient avoir l'assurance que des obstacles au commerce ne seront pas érigés de façon arbitraire. La stabilité et la prévisibilité encouragent l'investissement et la création d'emplois et permettent aux consommateurs de profiter pleinement des avantages de la concurrence – plus large choix et prix plus bas.

Plus de compétitivité

En décourageant les pratiques « déloyales » telles que les subventions à l'exportation et la vente de produits à des prix de dumping, c'est-à-dire à des prix inférieurs à la valeur normale pour gagner des parts de marché ; les questions sont complexes, et les règles tentent d'établir ce qui est loyal et déloyal et d'indiquer comment les gouvernements peuvent réagir, notamment en imposant des droits d'importation additionnels calculés de manière à compenser le dommage causé par le commerce déloyal.

Plus d'avantages pour les pays moins développés

En leur laissant plus de temps pour s'adapter et une plus grande flexibilité et en leur accordant des privilèges spéciaux ; plus des trois quarts des Membres de l'OMC sont des pays en développement et des pays en transition vers une économie de marché. Les Accords de l'OMC leur accordent des périodes de transition pour leur permettre de s'adapter aux dispositions de l'OMC. L'Accord sur la facilitation des échanges prévoit pour sa part un soutien pratique en vue de la mise en œuvre de ses dispositions.



Protection de l'environnement

Les Accords de l'OMC permettent aux Membres de prendre des mesures pour protéger non seulement l'environnement, mais aussi la santé des personnes et des animaux et pour préserver les végétaux. Toutefois, ces mesures doivent être appliquées de la même manière aux entreprises nationales et aux entreprises étrangères. Autrement dit, les Membres ne doivent pas utiliser les mesures de protection de l'environnement comme des mesures protectionnistes déguisées.

> Ce que nous faisons

L'OMC est conduite par les gouvernements Membres. Toutes les grandes décisions sont prises par l'ensemble des Membres, soit au niveau des ministres (qui se réunissent normalement au moins tous les deux ans) soit au niveau des ambassadeurs ou des délégués (qui se rencontrent régulièrement à Genève). Même si elle est conduite par ses États Membres, l'OMC ne pourrait pas fonctionner sans son Secrétariat, qui coordonne ses activités. Le Secrétariat emploie plus de 600 personnes. Ses experts – juristes, économistes, statisticiens et experts en communication – aident quotidiennement les Membres à faire en sorte, entre autres, que les négociations avancent de façon harmonieuse et que les règles du commerce international soient convenablement appliquées et respectées.

Négociations commerciales

Les Accords de l'OMC portent sur les marchandises, les services et la propriété intellectuelle. Ils énoncent les principes de la libéralisation et les exceptions autorisées. Ils contiennent les engagements pris par les différents pays pour réduire les droits de douane et les autres obstacles au commerce et pour ouvrir et maintenir ouverts les marchés de services. Ils établissent les procédures à suivre pour régler les différends. Les accords ne sont pas statiques ; ils sont renégociés périodiquement, et de nouveaux accords peuvent être ajoutés à l'ensemble. De nombreux accords sont actuellement négociés dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, lancé par les Ministres du commerce des Membres de l'OMC à Doha (Qatar), en novembre 2001.

Mise en œuvre et suivi

Les Accords de l'OMC obligent les gouvernements à assurer la transparence de leurs politiques commerciales en notifiant à l'OMC les lois en vigueur et les mesures adoptées. Les divers conseils et comités de l'Organisation veillent à ce que ces prescriptions soient respectées et à ce que les Accords de l'OMC soient convenablement mis en œuvre. Les politiques et pratiques commerciales de tous les Membres font l'objet d'un examen périodique, pour lequel le pays concerné et le Secrétariat de l'OMC établissent chacun un rapport.

Règlement des différends

La procédure de règlement des litiges commerciaux prévue dans le cadre du Mémoire d'accord sur le règlement des différends de l'OMC est indispensable pour faire respecter les règles et donc pour assurer le déroulement harmonieux des échanges. Les pays soumettent leurs différends à l'OMC lorsqu'ils estiment qu'il est porté atteinte aux droits que leur confèrent les Accords. Les décisions rendues par des experts indépendants nommés spécialement sont fondées sur l'interprétation des Accords et des engagements pris par les différents pays.

Renforcement des capacités commerciales

Les Accords de l'OMC renferment des dispositions spéciales applicables aux pays en développement qui prévoient notamment des périodes plus longues pour la mise en œuvre des Accords et des engagements, des mesures visant à accroître les possibilités commerciales de ces pays et la fourniture d'une assistance pour les aider à renforcer leurs capacités commerciales, à gérer les différends et à appliquer les normes techniques. Chaque année, l'OMC organise des centaines de missions de coopération technique dans les pays en développement et dispense de nombreux cours à Genève à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux. L'Aide pour le commerce vise à aider les pays en développement à se doter des compétences et des infrastructures nécessaires pour accroître leurs échanges commerciaux.

Communication

L'OMC entretient un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les parlementaires, les autres organisations internationales, les médias et le grand public sur divers aspects de l'Organisation et des négociations de Doha, afin d'intensifier la coopération et de mieux faire connaître ses activités.

Comment tout cela s'articule

L'organe de décision suprême de l'OMC est la Conférence ministérielle, qui se réunit généralement tous les deux ans.

Au deuxième niveau, il y a le Conseil général (composé normalement des ambassadeurs et des chefs de délégation en poste à Genève, mais parfois aussi de fonctionnaires envoyés par les capitales des pays Membres), qui se réunit plusieurs fois par an au siège de l'Organisation à Genève. Le Conseil général se réunit aussi en tant qu'Organe d'examen des politiques commerciales et en tant qu'Organe de règlement des différends.

Au troisième niveau, il y a le Conseil du commerce des marchandises, le Conseil du commerce des services et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui rendent compte au Conseil général.

De nombreux comités spécialisés, groupes de travail et groupes d'experts s'occupent des domaines visés par les différents accords et d'autres domaines tels que l'environnement, le développement, les demandes d'accession et les accords commerciaux régionaux.

Tous les Membres de l'OMC peuvent participer à tous les conseils et comités, à l'exception de l'Organe d'appel, des groupes spéciaux chargés du règlement des différends et des comités établis en vertu des accords plurilatéraux.





20 ans de l'OMC

L'OMC a vu le jour le 1^{er} janvier 1995, succédant à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui régissait le commerce mondial depuis 1948. Au cours des 20 dernières années, l'OMC a largement contribué à la solidité et à la stabilité de l'économie mondiale, aidant à stimuler la croissance du commerce et à régler de nombreux différends commerciaux et à soutenir l'intégration des pays en développement dans le système commercial.

1994

Avril
Signature de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce.



1995

Janvier
L'OMC voit le jour le 1^{er} janvier.

Mai
M. Renato Ruggiero (Italie) devient Directeur général de l'OMC.



1996

Décembre
La première Conférence ministérielle se tient à Singapour.



1997

Décembre
Soixante-dix Membres de l'OMC concluent un accord multilatéral sur l'ouverture de leurs secteurs des services financiers.



1998

Mai
La deuxième Conférence ministérielle se tient à Genève.



1999

Septembre
M. Mike Moore (Nouvelle-Zélande) devient Directeur général de l'OMC.



Novembre
La troisième Conférence ministérielle se tient à Seattle (États-Unis).

2000

Janvier
Début des négociations sur les services.

Mars
Début des négociations sur l'agriculture.



2001

Novembre
Quatrième Conférence ministérielle à Doha (Qatar). Lancement du Programme de Doha pour le développement. La Chine devient le 143^e Membre de l'OMC.



2002

Septembre
M. Supachai Panitchpakdi (Thaïlande) est élu Directeur général de l'OMC.



2003

Septembre

La cinquième Conférence ministérielle se tient à Cancún (Mexique).



2005

Septembre

M. Pascal Lamy (France) devient Directeur général de l'OMC.



Décembre

La sixième Conférence ministérielle se tient à Hong Kong, Chine. L'initiative Aide pour le commerce est lancée et la Déclaration de Hong Kong est adoptée.

2006

Septembre

Le premier Forum public de l'OMC est organisé à Genève.



2007

Janvier

Le Viet Nam devient le 150^e Membre de l'OMC.

Novembre

Le premier Examen global de l'Aide pour le commerce a lieu à Genève.



2009

Avril

Le Directeur général, M. Pascal Lamy, est réélu pour un second mandat de quatre ans.

Septembre

Première Journée portes ouvertes de l'OMC à Genève.

Novembre

Septième Conférence ministérielle, organisée à Genève.



2010

Janvier

Lancement du «Programme de chaires» destiné à soutenir les universités des pays en développement.



PROGRAMME
DE CHAIRES
DE L'OMC

2011

Décembre

La huitième Conférence ministérielle se tient à Genève.



2012

Août

La Russie devient le 156^e Membre de l'OMC.



2013

Septembre

M. Roberto Azevêdo (Brésil) devient Directeur général de l'OMC.



Décembre

La neuvième Conférence ministérielle se tient à Bali (Indonésie). Le «paquet de Bali» est adopté.



2014

Avril

L'Accord révisé sur les marchés publics de l'OMC entre en vigueur.

June

Le Yémen devient le 160^e Membre de l'OMC.



Novembre

Adoption de l'Accord sur la facilitation des échanges, premier accord commercial multilatéral conclu depuis l'établissement de l'OMC.

